

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-CYRILLE-DE-WENDOVER**

RÈGLEMENT # 230-186 Zones résidentielle Ra4 et commerciale Cb1 –
délimitation / modification

AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

(Territoire visé : les zones résidentielle Ra4 et commerciale Cb1 ainsi que les zones
qui leur sont contiguës)

**AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE
PROJET DE RÈGLEMENT # 230-186** intitulé " Zones résidentielle Ra4 et
commerciale Cb1 – délimitation / modification".

Avis public est par les présentes donné :

1. Que lors d'une séance ordinaire tenue le 5 mars 2018, le conseil a adopté par résolution le projet de règlement modificatif # 230-186 lequel a pour objet de de modifier la délimitation des zones résidentielles Ra4 et commerciale Cb1 telles que définies au plan de zonage (feuillet 2 de 2) du règlement de zonage # 230.
2. Qu'une **assemblée publique de consultation** sera tenue **le 3 avril 2018 à 19:15 heures à la salle du conseil de l'hôtel de ville** située au 4055, rue Principale à Saint-Cyrille-de-Wendover.
3. Que les modifications projetées ont notamment pour objet :
 - de relocaliser la délimitation des zones résidentielle Ra4 et commerciale Cb1 sur la ligne séparatrice des lots 4 335 191 et 4 335 181 et 4 335 201;
4. Que le projet de règlement vise les zones résidentielle Ra4 et commerciale Cb1 ainsi que les zones qui leur sont contiguës.
5. Que la description des zones résidentielle Ra4 et commerciale Cb1 ainsi que celle des zones qui leur sont contiguës sont disponibles pour consultation au bureau municipal.
6. Qu'au cours de cette assemblée, un membre du conseil ou son mandataire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Il entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le dossier.
7. Que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les citoyens.
8. Que le projet de règlement # 230-186 est disponible pour consultation au bureau de la municipalité 4055, rue Principale, Saint-Cyrille-de-Wendover du lundi au vendredi de 8:30 à 12:00 heures et de 13:00 à 16:30 heures.

Saint-Cyrille-de-Wendover,
Ce 20 mars 2018.

Signé :

Mario Picotin,
Directeur général / Secr.-trésorier

Annexe II

Zone résidentielle Ra4 et commerciale Cb1 – délimitation proposée
(Réf. : règl. de zonage # 230 – plan - feuillet 2 de 2)

